



Politique de la Faculté de médecine relative à l'encadrement des étudiants inscrits dans ses programmes de doctorat de recherche :

Comité de parrainage*

Tous les étudiants inscrits dans un programme de doctorat de recherche à la Faculté de médecine doivent s'entourer d'un comité de parrainage ou comité de suivi.

- *Nomination* – Les membres du comité de parrainage ou comité de suivi d'un étudiant inscrit à un programme de formation aux études supérieures sont proposés, en accord avec l'étudiant, lors de sa demande d'inscription au programme, ou au plus tard 3 mois après son inscription; la liste proposée doit être approuvée par le directeur du programme.
- *Composition* – Le comité de parrainage est composé de 3 membres dont le directeur de recherche, ou de 4 membres, s'il y a codirection.
- *Mandat* – Le rôle d'un comité de parrainage est de veiller à la progression d'un étudiant.
- *Réunions* – Le comité de parrainage ou comité de suivi doit se réunir au moins une fois par année en présence de l'étudiant. Il faut prévoir des réunions supplémentaires si un étudiant est en difficulté ou si l'étudiant le demande.
- *Activités* – Lors de ces réunions, les membres du comité de parrainage doivent s'assurer d'une progression adéquate du projet de recherche et de l'atteinte des objectifs académiques.
- *Rapport* – Des suggestions visant à enrichir le projet seront rapportées dans l'évaluation écrite. Le comité de parrainage achemine le compte rendu de ses activités à la direction du programme moins de trois semaines après chaque réunion.

* Voir fichier « *Compte-rendu_parrainage_parrain* »